

Compte rendu de la séance du 05 décembre 2024

Secrétaire(s) de la séance: Yvette DAL-PRA

Ordre du jour:

- Réserve Ciel Etoilé
- Colis de Noël
- Demande de subvention
- Dénomination d'une voie
- Questions diverses

Présents

ALLIX Dominique, CHAZALON Jean, DAL-PRA Yvette, LEVEQUE Martine, VALENTIN Fabrice, VIAL Elise

Délibérations du conseil:

Candidature Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) (2024 DE 34)

A l'invitation de M. le Maire, Mme Pascaline Roux, chargée de mission au PNR des Monts d'Ardèche en charge de la candidature du syndicat à la Réserve Internationale de Ciel Etoilé présente la procédure et en quoi celle-ci pourrait être intéressante pour la commune de Lachamp-Raphaël, sachant que les communes de Marcols-Les-Eaux, Mézilhac et Le Chambon ont été pressenties pour être un cœur de Ciel Etoilé.

La condition pour intégrer cette zone est de soit diminuer l'intensité lumineuse de l'éclairage public, soit de programmer une extinction totale sur une plage horaire à définir.

La discussion s'engage sur les avantages et inconvénients d'une telle mesure, en particulier en matière de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de faire un essai d'une durée de 6 mois de l'extinction de l'éclairage public, du 1^{er} mars au 31 Août 2025, de 23 h à 6 h,
- Décide, si l'essai s'avère concluant, d'être candidate au label RICE en faisant partie du cœur pressenti,
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 4 Contre : 1

Abstention : 1

Refus : 0

Demande de Subvention DETR/DSIL (2024 DE 35)

Monsieur le Maire explique que dans l'attente d'établir un projet global d'aménagement de la maison Michel pour y créer des logements, il serait peut-être judicieux de procéder à l'isolation du bâtiment.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 21 517.11 € H.T.

Au regard des sommes demandées, Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux de solliciter l'Etat et le département pour subventionner ce chantier.

Le plan de financement pourrait être celui-ci :

Dépenses		Recettes	
Cloison et isolation	21 517.11 €	Etat (DETR-DSIL) 40 %	8 606.84 €
		Département 40 %	8 606.84 €
		Autofinancement 20 %	4 303.43 €
Total	21 517.11 €	Total	21 517.11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- Décide de solliciter l'Etat et le conseil départemental tel qu'indiqué dans le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Dénomination d'une voie (2024 DE 36)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de dénommer une voie dans le village de Lachamp-Raphaël afin d'intégrer une nouvelle construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de dénommer cette voie « Chemin du Lanter »,
- Décide de mettre à jour la Base d'Adresse Locale,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Remboursement à Mme Elise Vial (2024 DE 37)

Mme Elise Vial et M. Fabrice Valentin étant sortis, Monsieur le Maire explique que Madame Elise Vial a engagé des dépenses sur ses propres deniers pour l'élaboration d'un calendrier qui sera distribué avec les colis des aînés.

Le montant de la facture s'élève à 130 euros (13 calendriers à 10 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le remboursement de la somme de 130 € à Mme Elise Vial,
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à les jours, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 4

Pour : 4 Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0